

Département de la MAYENNE ----- ARRONDISSEMENT de MAYENNE SIAEPAC de Fontaine Rouillée ----- Date de la convocation 1 ^{er} décembre 2025 -----	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2025 Le onze décembre deux mil vingt-cinq, vingt heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de LASSAY-LES-CHATEAUX, sous la présidence de M. ALLAIN, Président. <i>Étaient présents</i> : MM. ALLAIN, RAILLARD, SAINT-ELLIER DELAUNAY, RIGOUIN, RIOULT, PILLAERT, ROULLAND, COISNON, Mmes CONNEAU, MOREAU, GESLIN <i>Étaient absents excusés</i> : Mmes BORDERIE, TERROITIN, M. LAUNAY <i>Était absent</i> : M. LANDAIS
Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 15, il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical, M. RIOULT, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

ASSAINISSEMENT : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE SUIVI DES LAGUNES AVEC LA COMMUNE DE THUBOEUF
N°2025/23

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que la convention pour le suivi des lagunes avec la commune de Thubœuf s'est terminée en 2025 Elle consiste en des prélèvements pour les analyses au SATESE obligatoires, dégrillages et retraitement les matières à la station d'épuration de Lassay. Cela correspond à :


Désignation	Unité	Quantité	PU
1 passage tous les mois d'une heure	Heure	12	Tarifs en vigueur
1 passage par an pour le Satèse	Heure	1	
Retraitement à la station d'épuration	M3	4.80	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

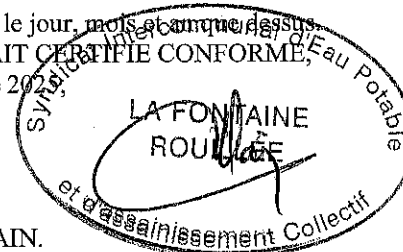
AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions entre le SIAEPAC de la Fontaine Rouillée et la Commune de Thubœuf pour une durée de 3 ans.

DIT que le prix sera revalorisé chaque année en fonction du temps passé et des tarifs en vigueur.

Vote : pour 12 – contre 0 – Abstention 0

Envoyé en préfecture le 16/12/2025 Reçu en préfecture le 16/12/2025 Publié le ID : 053-200044576-20251215-202523-DE	
--	---

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
 le 15 décembre 2025
 Le Président,



Constant ALLAIN.